



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2012
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Fondation El-Hakim, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

12-62928X (F)



Merci de recycler



La cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme se tient cette année pour aborder un sujet de la plus haute importance, qui est de mettre fin à toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des jeunes filles. L'importance de ce sujet survient en raison de l'étendue du phénomène de la violence à l'égard des femmes à toutes les sociétés sans exception et de son expansion à des niveaux inquiétants, ce qui nécessite de réunir tous les efforts au niveau international afin d'agir pour éradiquer ce problème.

Nous croyons fermement, à la Fondation El Hakim, que tenir la session actuelle de la Commission de la condition de la femme constitue une occasion unique de faire entendre la voix des femmes au niveau local, national et international. Nous affirmons, à cette occasion, l'importance de la participation des femmes dans la discussion et la prise de décisions la concernant, ainsi que la nécessité de fournir toutes les formes d'aides internationales afin d'autonomiser les femmes à tous les niveaux.

À cette occasion, et à l'heure où nous apprécions les efforts fournis par les Nations Unies et tous les États Membres afin d'autonomiser les femmes, de leur permettre d'obtenir tous leurs droits et de supprimer l'injustice qui leur est faite, nous souhaitons affirmer l'importance de continuer à trouver des partenariats efficaces et solides entre les gouvernements locaux et la société civile afin d'obtenir des avancées dans ce domaine, car renforcer le rôle des organisations de la société civile et des réseaux de femmes contribuera à permettre à celles-ci de participer pleinement à la vie à travers tous les secteurs et à tous les niveaux, et aboutira à responsabiliser les femmes et à créer des sociétés plus stables et plus justes, ainsi qu'à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des sociétés locales.

La Fondation El Hakim, considérée comme l'une des plus grandes institutions de la société civile en Iraq, à travers les différentes activités ayant trait aux questions relatives aux femmes, s'emploie toujours à instruire les femmes irakiennes, à défendre leurs droits, à leur fournir les bonnes opportunités à tous les niveaux, en plus de différents programmes visant à offrir le soutien matériel aux femmes des couches défavorisées, notamment la catégorie des veuves, qui représentent une part importante de la société irakienne. La Fondation vise également, à travers ses programmes, à aider les femmes irakiennes à faire face à toutes sortes de défis, au premier plan desquels le phénomène de la violence et de la violence conjugale.

La violence à l'égard des femmes est devenue un phénomène mondial important dont souffrent toutes les sociétés du monde, y compris notre société irakienne. C'est un phénomène rejeté par toutes les religions monothéistes, par toutes les lois et par la conscience humaine.

La Fondation El Hakim en Iraq, depuis que le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-moon, a donné le coup d'envoi, le 25 décembre 2008, de la campagne internationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a mené plusieurs activités visant à sensibiliser la conscience populaire pour s'opposer à ce phénomène.

La Fondation a adopté l'initiative intitulée « Jour musulman pour s'opposer à la violence à l'égard des femmes », lancée par l'inoubliable leader irakien, feu

Monsieur Abdelaziz El Hakim, en janvier 2009, car nous pensions que cette initiative constituait un pas important et essentiel pour soutenir les efforts irakiens, régionaux et internationaux dans ce domaine. Et parce que cette initiative a considéré l'opposition à la violence à l'égard des femmes un devoir religieux en plus de constituer une question humanitaire, nous pensons que soutenir et exploiter cette initiative coupera l'herbe aux pieds des défenseurs d'idées extrémistes et de ceux qui font usage de la violence au nom de la foi. Par conséquent, nous invitons l'ensemble des organisations internationales concernées à soutenir cette initiative.

Celle-ci revêt un caractère annuel, et comporte des activités scientifiques, culturelles et d'information. Elles ont contribué à activer les éléments moraux pertinents dans la religion et à engager les chefs de file religieux et tribaux afin d'éliminer le phénomène de la violence à l'égard des femmes. Par conséquent, ce phénomène dont souffrent les femmes dans toutes les sociétés a été mis en évidence et de nombreuses solutions et approches inspirées de la véritable religion musulmane ont vu le jour, après que plusieurs figures religieuses et couches sociales en Iraq ont interagi avec cette initiative.

La Fondation El Hakim estime que pour les femmes et les jeunes filles, bénéficier de l'enseignement à tous les niveaux constitue une condition essentielle pour l'autonomisation des femmes. Dès lors, la Fondation a, en Iraq, depuis 2003, parrainé des opérations éducatives d'envergure par le biais de ses écoles et de ses établissements d'enseignement, qui ont offert l'occasion à des milliers d'étudiantes irakiennes de bénéficier de l'enseignement, à parti du niveau primaire jusqu'au niveau supérieur académique. La Fondation a également organisé des cours d'alphabétisation dans diverses régions de l'Iraq.

Nous mettons l'accent sur le fait qu'il est essentiel que tous les gouvernements soutiennent et encouragent les programmes de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes. Nous leur demandons également d'adopter des législations appropriées et de prendre les mesures de protection et de sanctions nécessaires pour mettre fin à tous les genres de violence, d'exploitation de femmes dans le cadre de la prostitution ou de la traite d'êtres humains, et de trouver des mécanismes de contrôle afin de garantir l'application rigoureuse de ces législations.

Nous souhaitons également souligner notre préoccupation pour les femmes ayant perdu leur soutien de famille, parmi lesquelles les veuves et les femmes divorcées, qui ont besoin d'une attention particulière, et d'adopter des législations et des lois appropriées, de consacrer des budgets, d'élaborer des plans adéquats afin d'alléger la charge des femmes ayant perdu leur soutien de famille et œuvrer à réduire les moyennes de chômage parmi les femmes en leur proposant des emplois décents.

Nous invitons les Nations Unies à inciter les États Membres à établir des institutions de protection sociale qui ne se limiteront pas uniquement au soutien matériel, mais qui deviendront des centres de construction, d'encouragement et de développement des compétences et des capacités des femmes, jusqu'à ce qu'elles saisissent leur chance dans la gestion des affaires de la société. Nous invitons également les Nations Unies à encourager les États Membres de sorte qu'ils garantissent l'égalité des chances afin que les femmes accèdent aux différents postes de dirigeantes, qu'ils soient politiques, civils ou sociaux, de manière compatible avec la réalité et la condition des femmes pour que celles-ci puissent accéder à ces fonctions sans discrimination.

En conclusion, nous souhaitons insister sur la nécessité d'accorder plus d'attention à la femme rurale qui est exposée à des risques plus importants de maltraitance et d'exclusion. En outre, elle est moins susceptible de connaître ses droits par rapport à la femme citadine. Cela exige un suivi et une attention particuliers, afin de garantir que la femme rurale obtienne tous ses droits dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de l'économie.
